



DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA - CANADA

N^o 67/42

LE CANADA FRANÇAIS DANS LA RELANCE DU PAYS

Discours prononcé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, devant les membres du Club Richelieu-Montréal, à l'Hôtel Reine Elizabeth, à Montréal, le 7 décembre.

Le Canada et le Québec font face actuellement à une situation dont il ne faut surtout pas minimiser le sérieux, je dirais même la gravité.

Les événements de ces derniers temps ont sans aucun doute précipité le cours des choses. Le bouillonnement à l'intérieur du Québec, la conférence de Toronto, le rapport Laurendeau-Dunton, mettent en cause tout d'un coup et cette fois de façon beaucoup plus aiguë que dans le passé, la confédération telle qu'on la connaît aujourd'hui.

Il est encore tôt pour évaluer pleinement les effets de cette concentration soudaine d'activités sur l'avenir du Canada, mais il n'est pas trop tôt pour voir déjà qu'elle aura permis d'accélérer les choses, de clarifier le débat et de mettre l'opinion publique du pays tout entier plus près du cœur de la tempête.

La situation au Québec évolue en effet très vite, mais nous faisons face à la question de l'unité, ou si vous préférez, de la solidarité canadienne avec d'autant plus d'optimisme que nous sommes certains que des solutions acceptables pour tous sont maintenant en vue. Cette conviction, je voudrais que tous les Québécois la partagent avec moi.

Le grand débat sur l'avenir du Canada que nous vivons actuellement, en est un sur lequel les Canadiens de toutes les provinces doivent se pencher avec leur raison et leur cœur, que les dirigeants des provinces doivent aborder avec un lourd sens de responsabilité, car de l'attitude et des positions de tous les gouvernements du Canada dépendra l'avenir du pays. La responsabilité peut être partagée, mais personne n'a le droit de la refuser. Aucune partie du Canada n'est exemptée de la responsabilité de contribuer à régler le problème, aucun groupe ne sera exempté des conséquences d'un échec résultant du refus de cette responsabilité.

Je me dois de rappeler cependant que le gouvernement central, en tant que représentant de tous les Canadiens, est le gardien légitime de l'intégrité du Canada, c'est là une responsabilité qui lui appartient en propre et dont il n'entend pas se décharger.